



MAISON EUROPÉENNE DE L'ARCHITECTURE
EUROPÄISCHES ARCHITEKTURHAUS
RHIN SUPÉRIEUR / OBERRHEIN

OSCAR, le jeu-concours élèves transfrontalier de maquettes d'architecture 2022/2023 – 15^{ème} édition

RÈGLEMENT 2022/23

« Bois, terre, paille : matières à construire ;
Natürlich bauen mit Holz, Erde und Stroh »



Chaque année, la Maison européenne de l'architecture – Rhin supérieur organise un jeu-concours transfrontalier de maquettes d'architecture en étroite collaboration avec ses partenaires l'Académie de Strasbourg (F) et l'Architektenkammer Bade-Wurtemberg (D). Ce jeu-concours s'adresse à toutes les classes de la maternelle au lycée de la région du Rhin supérieur.



Sommaire

Introduction

Article 1 : Inscription et conditions de participation

- Date et lieux d'inscription
- Interventions dans les classes et échanges transfrontaliers
- Aides pratiques

Article 2 : Support et matériaux acceptés

Article 3 : Rendu des projets

Article 4 : Composition et délibération du jury

Article 5 : Récompenses

Article 6 : Remise des prix

Article 7 : Gestion des données

Annexes :

- Annexe 1 : Liste des contacts de référent·e·s par ville
- Annexe 2 : Formulaire d'inscription
- Annexe 3 : Demande d'intervention d'un·e professionnel·le en architecture
- Annexe 4 : Utilisation des photographies/vidéo et renonciation au droit à l'image



Introduction

Les idées les plus simples et les plus vertueuses à appliquer sont parfois les plus difficiles à mettre en œuvre : bâtir avec un matériau local, 100% naturel, sans consommer d'énergie fossile ni produire de gaz à effet de serre et assurant confort thermique, responsabilité civique et harmonie avec le monde !

Pourtant, ce manifeste d'architecture qui pose d'emblée la question du matériau de construction, peut s'appuyer avec conviction sur l'histoire, l'actualité et l'avenir de ces méthodes constructives décarbonées et déconsumérisées. Intelligence des traditions vernaculaires, nombreuses réalisations remarquables, perspectives d'avenir soutenues par de puissantes motivations écologiques et éthiques des constructeur-ice-s d'aujourd'hui.

Bois, paille, terre, mais aussi argile, chaume, chanvre, liège, lin, bambou, osier, laine, coton,.. tout un éventail de matériaux biosourcés qui peuvent se substituer aux matériaux conventionnels, à condition d'avoir la curiosité de les connaître et l'imagination pour les mettre en œuvre ! À utiliser sans modération dans un projet de construction sagement réaliste ou follement imaginaire !

À vous de construire avec ce que vous avez sous la main !



Habitat en terre, argile et chaume -
Village Dogon au Mali



Pavillon « livMatS »
avec structure porteuse
en fibres de lin - Institut
ICD et ITKE de Stuttgart



Nid du Tisserin Baya - herbes et
feuilles tressés - 30cm à 60 cm de
long - Asie du Sud-est



MAISON EUROPÉENNE DE L'ARCHITECTURE
EUROPÄISCHES ARCHITEKTURHAUS
RHIN SUPÉRIEUR / OBERRHEIN

Article 1 : Inscription et conditions de participation

Le concours s'adresse aux classes des régions Alsace, Bade-Wurtemberg et Regio Basel. Une participation de classes venant d'autres régions, comme la Lorraine ou la Rhénanie-Palatinat par exemple, est toutefois possible. Le concours est organisé dans plusieurs villes référentes dont la liste est jointe en annexe n°1 du présent règlement. Chacune d'entre elles a un-e correspondant-e, dont les coordonnées sont également jointes.

Le formulaire d'inscription est joint au présent règlement en annexe n°2.

Les inscriptions sont à envoyer par mail à l'adresse : pedagogie@m-ea.eu

Le concours s'adresse aux élèves d'établissements publics ou privés, de la 1^{ère} année de maternelle jusqu'à la Terminale.

Les participants seront répartis en différentes catégories :

Catégorie 1: Petites et moyennes sections de maternelle

Catégorie 2: Grande section de maternelle et CP

Catégorie 3 : CE1-CE2

Catégorie 4 : CM1 - CM2

Catégorie 5 : 6^e et 5^e

Catégorie 6 : 4^e et 3^e

Catégorie 7 : 2^e, 1^e et Terminale

La participation des élèves à ce concours nécessite l'accord des parents (ou des représentants légaux). Dans le cas où une seule classe d'une catégorie se présenterait dans une « ville référente », le jury se réserve le droit de placer cette classe dans la catégorie supérieure ou inférieure suivante.

Dates d'inscription pour le concours :

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant jusqu'au 30 novembre 2021.

Merci toutefois de vous inscrire LE PLUS TÔT POSSIBLE !

Infos et inscriptions : pedagogie@m-ea.eu tel.: +33(0)3 88 10 20 61



MAISON EUROPÉENNE DE L'ARCHITECTURE

EUROPÄISCHES ARCHITEKTURHAUS

RHIN SUPÉRIEUR / OBERRHEIN

Interventions dans les classes et échanges transfrontaliers :

· Si une classe et son professeur le souhaitent, **un·e architecte ou un·e étudiant·e en architecture** pourra, dans la mesure du possible, venir développer le thème. Cette demande doit être faite par mail à la Maison européenne de l'architecture : pedagogie@m-ea.eu

Ces interventions se font dans la limite de 4 heures par classe et la demande doit être validée par la Maison européenne de l'architecture avant le début de l'intervention. La Maison européenne de l'architecture mets en lien la classe avec un·e architecte, toutefois de nouveaux intervenants-architectes peuvent candidater, dans ce cas un CV de l'architecte doit être joint à la demande. **Les interventions sont prises en charge par la Maison européenne de l'architecture et rémunérées 50 euros/heure TTC après réception d'une facture suite à l'intervention.**

Pour toute intervention et projet plus conséquent supérieur aux 4 heures proposées par la MEA, vous pouvez déposer un projet de classe financé par le Gip-Acmisa proposé par le partenaire du concours la DAAC, Délégation Académique à l'action artistique et culturelle de l'académie de Strasbourg.

Pour l'année scolaire 2022-2023, les projets sont à renseigner en ligne, directement sur l'application ADAGE avant le lundi 3 octobre 2022, 18 heures. Toutes les informations sont à retrouver sous : <https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/daac/domaines-artistiques-et-culturels/architecture/classes-et-ateliers-architecture-en-milieu-scolaire/>

Contact pour la coordination du projet architecture/DAAC : helene.riehl@ac-strasbourg.fr

Vous pouvez, si vous le souhaitez, travailler en partenariat avec une classe d'outre-Rhin !

Le service académique de l'action régionale transfrontalière (rectorat-DARILV) propose une déclinaison transfrontalière du jeu-concours trinational des maquettes. La demande d'échange doit être faite à la fois auprès de la Maison européenne et auprès de la référente du service académique de l'action régionale transfrontalière. Dans le cas d'une demande d'échange acceptée des interventions dans les classes avec un·e architecte du pays voisin peuvent être organisées et prises en charge par la DARILV.

Contact pour la coordination du projet transfrontalier : bernadette.gall@ac-strasbourg.fr

Pour toute demande d'échange adresser la demande à Bernadette Gall en plaçant en copie pedagogie@m-ea.eu

Cette proposition reste optionnelle et vous pouvez continuer à inscrire votre classe seule.

Aides pratiques :

Pour aider les professeurs à aborder le thème des newsletter mensuelles (3 au total) seront envoyées aux enseignants inscrits de octobre à décembre avec des références et de l'iconographie sur le sujet.



Article 2 : Support et matériaux acceptés

Matériel :

La maquette sera élaborée principalement à partir de matériaux naturels (terre, paille, bois etc.) récoltés par les participants. Il appartient à chaque classe de rassembler le matériel nécessaire en fonction des projets envisagés. Toutes les techniques sont possibles pour la réalisation de la maquette.

Support :

Le rendu sera sur la base d'un ou plusieurs panneau/x rigide/s (bois ou cartons) de dimension standard 50 cm x 50 cm et de 3 cm d'épaisseur.

Les panneaux pourront être présentés juxtaposés et contigus mais pour des raisons pratiques de déplacement, penser à la manière dont vous transporterez votre maquette ! Pour des raisons de place et de présentation, ne pas dépasser un ensemble de 4 panneaux d'un seul tenant et de 4 maquettes par classe.

Important :

Chaque panneau support aura une épaisseur maximale de 3 cm, la maquette ne pèsera pas plus de 5kg afin d'être facilement transportée. La maquette n'a pas de hauteur maximale. Toujours pour faciliter le transport, la maquette devra être démontable, pliable, coulissante, souple, télescopique ...). Les éléments devront être solidement fixés sur le support.

Article 3 : Rendu des projets

Dates de rendu des maquettes :

Les maquettes seront à rendre en mai 2023. Les lieux et dates exactes de dépôt seront communiqués aux inscrits après la clôture des inscriptions.

Les enseignants référents sont chargés du transport des maquettes avant et après l'exposition. Après l'exposition, les maquettes sont impérativement à récupérer par les enseignants sinon elles seront jetées, la Maison européenne de l'architecture ne dispose pas d'espaces de stockage.

Une enveloppe, scotchée à la maquette, contiendra :

- une copie du formulaire d'inscription (*annexe n°2*),
- le(s) texte(s) rédigé(s) par les élèves expliquant le projet : réflexion sur le thème du concours, description de la maquette, approche, etc.

Il est important que le jury puisse identifier rapidement les projets et les attribuer à la classe correspondante. N'oubliez pas de scotcher l'enveloppe à votre maquette avant de la déposer sur le lieu d'exposition et ajoutez une étiquette sur le devant de la maquette qui indique l'établissement et la classe.



MAISON EUROPÉENNE DE L'ARCHITECTURE

EUROPÄISCHES ARCHITEKTURHAUS

RHIN SUPÉRIEUR / OBERRHEIN

En plus de la maquette, les classes pourront fournir une sélection de 10 (maximum) photos imprimées pour présenter le projet ainsi qu'une description de leur processus de travail et de la maquette sur un format imprimé. Les classes qui le souhaitent peuvent se filmer lors de leur travail. Les photos et vidéos seront à transmettre sur une clé USB. L'association et ses partenaires pourront utiliser les photos et vidéos dans le cadre d'expositions et/ou de publications éventuelles.

IMPORTANT : En raison du droit à l'image (droit privé), les parents devront signer un formulaire autorisant la Maison européenne de l'architecture – Rhin Supérieur et ses partenaires culturels à utiliser les photos et films représentant leur(s) enfant(s) (annexe n°4). Les photos et vidéos résultant de ce concours seront utilisées uniquement dans le cadre de celui-ci.

Article 4 : Composition et délibération du jury

Un jury aura lieu dans chaque « ville référente ». Idéalement, chaque jury sera composé de parents d'élèves, d'architectes, d'artistes ou plasticien-ne-s, de professionnel-le-s du bâtiment et d'enseignant-e-s.

Le jury sera chargé :

- d'examiner les maquettes et textes,
- de procéder au classement des projets et de désigner des lauréat-e-s dans chaque catégorie : les projets les plus inventifs et les propositions les plus originales seront mis en avant,
- d'établir un bilan présentant les travaux rendus, qui sera envoyé à la *Maison européenne de l'architecture – Rhin Supérieur* et remis aux écoles participantes.

Les décisions du jury sont incontestables et irrévocables. En participant, toutes les règles nommées sont acceptées sans réserve. Le jury s'accorde le droit de faire des prix ex-aequo ou de créer une catégorie spéciale s'il l'estime nécessaire et justifié.

Article 5 : Récompenses

Dans chaque catégorie, une maquette lauréate sera récompensée par un prix.

Tou-t-e-s les participant-e-s au concours recevront un cadeau, qu'ils-elles soient lauréat-e-s ou non.

Article 6 : Remise des prix

La remise des prix fera l'objet, dans chaque « ville référente », d'une manifestation spécifique. Les enseignant-e-s responsables des classes participantes seront informés au plus tôt des dates et horaires de ces manifestations.

Une exposition des maquettes sera organisée dans chaque ville référente.

Article 8 : Gestion des données

Les données des participant-e-s au concours ne seront pas communiquées.



MAISON EUROPÉENNE DE L'ARCHITECTURE
EUROPÄISCHES ARCHITEKTURHAUS
RHIN SUPÉRIEUR / OBERRHEIN

Nous remercions nos partenaires !





MAISON EUROPÉENNE DE L'ARCHITECTURE
EUROPÄISCHES ARCHITEKTURHAUS
RHIN SUPÉRIEUR / OBERRHEIN

ANNEXE 1 : Liste des contacts de référents par ville

STRASBOURG & BAS-RHIN : Arnaud BACKER, Tel.: +33(0)6 98 12 19 16, a.backer@mayker.fr

SELESTAT : Jean-Baptiste LEDUC, Tel.: +33 (0)6 86 48 61 37, info@ajeance.fr

COLMAR : Isabelle MALLET, Tel.: +33 (0)6 82 83 49 22, i.mallet@calixo.net

MULHOUSE : Sarah FAVRAT, Tel.: +33 (0)6 23 14 26 57, sarahfavrat@gmail.com

HAGUENAU : Yves GROSS, Mairie de Haguenau, Tel.: +33 (0)3 88 90 68 89, yves.gross@haguenau.fr

OFFENBURG : Jörg RUTZEN, Tel.: +49 (0)781 82 22 92, joerg.Rutzen@offenburg.de

BÜHL : Oliver KUNZ, Tel.: +49 (0) 7223 935 550, o.kunz.stadt@buehl.de

BADEN-BADEN : Claudia GOERTZ, Tel.: +49 (0)177 2104 121, goertz-weber@web.de

KARLSRUHE : Susanne BÖHM, Tel.: +49 (0)721 22546, susanne.boehm@akbw.de

MANNHEIM : Wolfgang NAUMER, Tel. : +49 (0)621 4327881, wolfgang.naumer@naumer-architekt.de

BASEL : Nevena TORBOSKI, Tel.: +41 (0)76 384 64 94, nevena.torboski@drumrum-raumschule.ch



MAISON EUROPÉENNE DE L'ARCHITECTURE
EUROPÄISCHES ARCHITEKTURHAUS
RHIN SUPÉRIEUR / OBERRHEIN

ANNEXE 2 : Formulaire d'inscription

Date limite d'envoi :

- classes françaises : 30 novembre 2022
- classes allemandes : 30 novembre 2022
- classes suisses : 15 février 2023

Je soussigné(e), directeur / directrice de l'école.....

inscris classes¹ de mon école pour la participation définitive à **OSCAR, le jeu-concours élèves transfrontalier 2022/23**, 15^e édition, organisé par la Maison européenne de l'architecture – Rhin Supérieur et ses partenaires. Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation pour le jeu-concours.

ADRESSE DE L'ECOLE et coordonnées du professeur

(adresse e-mail et numéro de téléphone du professeur nécessaires) :

.....
.....

Détails des classes participantes

Catégorie ²	Nom de la classe	Nombre d'élèves	Nom du professeur

.....
Date / Signature / Tampon

1 : nombre de classes

2 : **catégorie 1**: petite et moyenne section de maternelle ; **catégorie 2**: grande section de maternelle et CP ; **catégorie 3**: CE1 et CE2 ; **catégorie 4**: CM1 et CM2 ; **catégorie 5**: 6^{ème} et 5^{ème} ; **catégorie 6**: 4^{ème} et 3^{ème} ; **catégorie 7**: 2^{de}, 1^{ère} et Terminale



MAISON EUROPÉENNE DE L'ARCHITECTURE
EUROPÄISCHES ARCHITEKTURHAUS
RHIN SUPÉRIEUR / OBERRHEIN

ANNEXE 3 : Demande d'intervention d'un·e professionnel·le en architecture (architecte ou diplômé·e en architecture)

Demandes à déposer avant 30 novembre 2022

Dans le cadre de **OSCAR, le jeux-concours élèves transfrontalier 2022/23** je souhaite l'intervention d'un architecte ou d'un diplômé en architecture dans ma / mes classes

Nom de l'école :

.....

Nom de la classe :

.....

Mission(s) souhaitée(s) - présentation de la profession architecte, soutien pour l'approche à l'athématique ou à la construction ...

.....

.....

Nombre d'heures d'intervention souhaitées (maximum 4 heures)

.....

Nom et contact de l'enseignant

.....



MAISON EUROPÉENNE DE L'ARCHITECTURE
EUROPÄISCHES ARCHITEKTURHAUS
RHIN SUPÉRIEUR / OBERRHEIN

ANNEXE 4 : Utilisation des photographies / vidéos et renonciation au droit à l'image

À JOINDRE À L'INSCRIPTION DEFINITIVE

Dans le cadre de **OSCAR, le jeu-concours élèves transfrontalier 2022/23**, organisé par la Maison européenne de l'architecture – Rhin Supérieur et ses partenaires.

Accord parental / du tuteur légal

ÉLEVE

Nom

Prénom

.....

Date et lieu de naissance

.....

REPRESENTANT LEGAL

Nom

Prénom

.....

Rue et numéro

.....

Code postal et ville

.....

Email

.....

Téléphone

.....



DROIT A L'IMAGE

Oui, je/nous suis/sommes d'accord pour que les photos et/ou images filmées de mon/notre enfant prises au cours du projet susnommé (excepté les photos de manifestations publiques) soient utilisées et limitées à des fins documentaires, sans que cela ne nuise d'aucune sorte et d'aucune manière au bien de l'enfant, pour les relations publiques de la *Maison européenne de l'architecture – Rhin Supérieur* et de l'Académie de Strasbourg.



J'aimerais être informé(e) des futures activités culturelles d'architecture pour enfants et adolescents de la *Maison européenne de l'architecture – Rhin Supérieur*.

Lieu / Date

Signature du représentant légal

.....